

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-CF783

présenté par

M. Taché, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>   | <b>+</b>   | <b>-</b>   |
|---|------------|------------|
| Action de la France en Europe et dans le monde                          | 0          | 50 000 000 |
| Diplomatie culturelle et d'influence                                    | 0          | 0          |
| Français à l'étranger et affaires consulaires                           | 0          | 0          |
| Fonds d'urgence d'aide aux déplacés du Liban<br><i>(ligne nouvelle)</i> | 50 000 000 | 0          |
| <b>TOTAUX</b>   | 50 000 000 | 50 000 000 |
| <b>SOLDE</b>  | 0          |            |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite créer un nouveau programme intitulé comme suit : « Fonds d'urgence d'aide aux déplacés du Liban ». Ce nouveau programme serait abondé d'un montant de 50 millions d'euros.

Depuis le 7 octobre 2023, les bombardements israéliens au Liban ont provoqué 1,3 millions de déplacés, soit un peu plus d'un sixième de la population du pays.

Face à ce drame et à la catastrophe humanitaire qui se profile, la France doit porter secours au Liban, pays ami de longue date. Au-delà de l'aide humanitaire nécessaire, les populations déplacées ont besoin de structures d'accompagnement, pour les protéger d'un déclassement total et irréversible. A ce titre, ce programme doit permettre la création d'hôpitaux pour permettre un accès à la santé, d'écoles pour assurer un maintien du cursus scolaire des jeunes, et un accompagnement psychosocial à une population dans une situation de détresse psychologique sévère.

Ainsi, selon les règles de recevabilité imposées, cet amendement propose d'attribuer 50 millions d'euros en AE et CP à un nouveau programme intitulé comme suit : « Fonds d'urgence d'aide aux déplacés du Liban », en provenance de l'action 07 « Réseau diplomatique » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », ainsi réduit de 50 millions d'euros en AE et en CP, bien que nous ne souhaitons en aucun cas voir ce programme diminuer de cette façon. Nous appelons donc le Gouvernement à lever le gage.